

Remaniement de la carte électorale—Suspension

parlé avec horreur de la disparition de sa circonscription. Il est évident que des membres du parti adverse avaient volé sa circonscription et voulaient s'assurer qu'il serait battu.

Est-ce le genre de chose que désire la Chambre? Veut-elle se débarrasser des commissions autonomes? C'est ce que dit le président du Conseil privé (M. MacEachen), dans son exposé.

Une voix: Non.

M. Blenkarn: Alors, que dit-il? Ne dit-il pas aux citoyens canadiens: «citadins, vous ne serez pas représentés à la Chambre des communes proportionnellement à votre nombre». En fait leur représentation sera loin d'être proportionnelle à leur nombre. Il déclare également: «Tandis que vos circonscriptions s'agrandiront et que la population de vos collectivités augmentera, nous ne prendrons aucune mesure qu'après, peut-être, le recensement de 1981.»

Je sais que le présent projet de loi vise à différer l'application des dispositions de la loi pendant 18 mois, mais cela prendra beaucoup plus de temps. Tout ce dont nous avons parlé sera remis en question. En fait, nous pouvons aussi bien dire qu'il n'y aura pas de nouvelle répartition des sièges à la suite du résultat du recensement de 1971. Il se produira peut-être quelque chose après le recensement de 1981. En fait, le ministre déclare aux centres urbains du Canada, qui s'agrandissent, se développent, et qui se heurtent à des problèmes, qu'ils ne seront pas traités équitablement, même s'ils sont disposés à dire, «donnez de meilleures possibilités à certaines régions.» Les centres urbains du Canada ne seront pas traités équitablement. Voilà la question dont nous discutons ce soir, c'est la question en jeu dans le bill.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot ou deux sur ce bill et sur ce que mon préopinant a dit au sujet de la représentation. Par exemple, il a dit que nous ne représentons pas des morceaux de terre ou des poteaux de téléphone. Il a tout à fait raison. En même temps, je pense qu'il aurait dû insister davantage sur les différences qui existent entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines.

Par exemple, en comparant sa circonscription, Peel-Sud, à la mienne, je remarque qu'elle est très différente. Dans la sienne, les gens font plus ou moins le même genre de travail. Du point de vue social, je ne pense pas qu'il ait de problèmes, puisque la plupart de ses électeurs font pratiquement le même genre de travail. D'un autre côté, dans la mienne qui s'étend sur une longueur de 250 milles, on trouve des mineurs qui sont tout à fait différents des agriculteurs, mais aussi des agriculteurs, qui sont différents des travailleurs forestiers et nous en avons aussi de ceux-là. Dans la partie sud de ma circonscription, on fait de l'exploitation forestière, au milieu de l'agriculture et dans la partie nord de l'exploitation minière. Je dois donc représenter tous ces secteurs de population.

Je ne suis pas le seul dans ce cas. Certains représentants de circonscriptions rurales à la Chambre rencontrent les mêmes problèmes sociaux dans leurs circonscriptions.

Représenter les gens de nos circonscriptions n'est pas représenter, mettons 50,000 personnes de Peel-Sud, que l'on peut parcourir en moins de deux milles.

[M. Blenkarn.]

M. Blenkarn: Non.

M. Caouette (Témiscamingue): Représenter ces 50,000 personnes diffère beaucoup de représenter 50,000 ou même 25,000 personnes dans une circonscription rurale qui s'étend sur 250 ou 300 milles, comme c'est le cas dans le nord de l'Ontario, dans certaines parties de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord du Québec. Par exemple, le député d'Abitibi (M. Laprise) représente environ 32,000 électeurs mais il doit faire 600 milles en avion ou en voiture s'il veut aller d'un bout à l'autre de sa circonscription. C'est ridicule.

Cette situation est complètement différente de celle dans laquelle se trouve le député de Peel-Sud (M. Blenkarn). Dans la région de Toronto, vous pourriez adjoindre Peel-Sud à York-Sud et un seul député pourrait représenter tout ce territoire car si nous, députés ruraux, devons voyager d'un bout à l'autre de notre circonscription, le député de la ville peut rester dans son bureau, dans sa circonscription.

Le député nous a dit il y a quelques instants que nous ne recevons pas de lettres de la part des villages ou des municipalités; nous recevons des lettres des gens. C'est vrai. Toutefois, je donnerais ma tête à couper que je reçois plus de lettres de ma circonscription qu'il n'en a jamais reçu de la sienne, même s'il représente trois fois plus d'électeurs que moi. Je pourrais aller voir le préposé au courrier en bas et lui demander d'établir des comparaisons et je suis certain qu'il confirmerait que je reçois plus de lettres de ma circonscription que lui de la sienne.

M. Whelan: Environ 10 fois plus. La proportion est d'environ 10 pour un.

M. Caouette (Témiscamingue): Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dit que la proportion est d'environ 10 pour un. Permettez-moi de dire ceci au ministre de l'Agriculture: je pense que je reçois plus de lettres en provenance de Peel-Sud que n'en reçoit le député qui représente cette circonscription. Donc, il ne s'agit pas de ne pas accepter le remaniement. Toutefois, je suis tout à fait opposé à une augmentation du nombre de sièges dans les grandes villes. Le député peut se trouver là tous les jours lorsque la Chambre ne siège pas. Ou il peut être à son bureau le samedi matin s'il le désire. D'autre part, si je désire être à mon bureau de Témiscamingue-Sud le lundi ou le samedi, je dois faire le trajet de Rouyn à Témiscamingue-Sud, c'est-à-dire un parcours de 150 milles qui me prend quatre bonnes heures.

M. Blenkarn: Allons, le député conduit plus vite que cela.

M. Caouette (Témiscamingue): Vous devez observer la limite de vitesse.

M. Blenkarn: Le député observe-t-il vraiment la limite de vitesse?

M. Caouette (Témiscamingue): Donc, je dois faire quatre ou trois heures de voiture.

M. Blenkarn: Disons deux heures.

Une voix: Les routes ne sont pas très bonnes dans la région.